

Pas de nouvelle saison pour le Qinzé à la Citadelle en 2025 Explications

En réaction aux nombreux commentaires à l'annonce du Qinzé qu'il ne rouvrirait pas pour une 5^{ème} saison en 2025, la Direction de la Citadelle et la Ville de Besançon souhaitent apporter les précisions suivantes :

- La terrasse de la Citadelle était exploitée depuis la saison 2021 par le Qinzé dans le cadre d'une AOT (autorisation d'occupation temporaire) dont l'échéance était fixée au 31 décembre 2024. Cette exploitation imaginée par la Citadelle dans le cadre de son projet de développement a connu un immense succès tout en renouvelant et élargissant tant son offre que son public ce qui était l'objectif. Les commentaires déceptifs à l'annonce de la non réouverture du Qinzé sont à la hauteur de l'engouement rencontré.
- L'impossibilité d'exploiter la terrasse panoramique de la Citadelle dans les conditions des 4 saisons précédentes n'est pas un choix irraisonné mais une nécessité pour des raisons de sécurité.
En effet en fin d'été 2024, dans le cadre d'une inspection du patrimoine UNESCO, les services municipaux ont détecté un « ventre » * sur le rempart de soutènement de la terrasse. Face à l'évolution préoccupante de cette déformation, la moitié de la terrasse a dû être condamnée en novembre 2024 par mesure de sécurité et une zone de protection a été installée dans le fossé avec la mise en place d'une palissade.

* En termes techniques, un « ventre » désigne une déformation du rempart qui prend un aspect bombé, comme si la paroi gonflait vers l'extérieur. Ce type d'anomalie peut être le signe de tensions internes ou d'un affaiblissement de la structure, et constitue un risque potentiel d'effondrement si la déformation progresse.

- Pour garantir la sécurité des usagers et préserver le site, des travaux de consolidation du rempart sont d'ores et déjà prévus pour l'automne 2026. La durée des travaux est estimée à 16 mois. L'objectif est de permettre une réouverture de la terrasse en toute sécurité pour la saison estivale 2028. D'ici là des inspections régulières seront faites par la Direction Architecture et Patrimoine de la Ville de Besançon.
- Dans ce contexte, les conditions ne pouvant plus être réunies pour proposer une exploitation optimale par un prestataire externe dans le cadre d'une AOT, la Direction de la Citadelle et la Ville ont décidé de reporter la consultation permettant d'en désigner le bénéficiaire après que les travaux auront été faits.
- Consciente du cadre exceptionnel offert par cette terrasse, et dans l'attente qu'elle puisse à nouveau être exploitée dans sa version bar rooftop ouvert à tous, la Citadelle de Besançon a imaginé une offre compatible avec une surface diminuée de moitié, une jauge d'accueil réduite et sans installation possible d'un bar extérieur. La privatisation ponctuelle des lieux est apparue comme la meilleure des solutions. Il s'agit d'une offre transitoire en attendant que toutes les conditions soient à nouveau réunies pour lancer, à l'issue des travaux, une nouvelle AOT en garantissant une exploitation optimale, respectueuse à la fois du site et des exigences des futurs porteurs de projets.

La terrasse panoramique vient s'ajouter aux différents espaces réceptifs de la Citadelle déjà proposés à la location pour des événements privés ou professionnels (séminaire, mariage, anniversaire, soirées de gala). Le traiteur Mämi exploité par Simon Brenet qui gérait le Qinzé, sera l'un des prestataires extérieurs possible sans pour autant être exclusif.

Infos <https://www.citadelle.com/informations-pratiques/location-de-salle/salles-de-reception/>

CONTACTS

François Bousso, *Conseiller délégué à la Citadelle*
Alexandre Armodo, *Directeur de la Citadelle*